



Séance du Conseil Syndical du SMBAA En date du 20 Janvier 2021 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le 20 Janvier 2021, à 18 h 30, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Emile JOULAIN « Le Cube » à Longué Jumelles, sous la présidence de M. Patrice PEGE.

Etaient présents

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	Monsieur	JEROME	HARRAULT
	Monsieur	JEANNICK	CANTIN
	Monsieur	PATRICE	PEGE
	Monsieur	CHRISTIAN	RUULT
	Monsieur	Christophe	CARDET
	Monsieur	Pierre	DEMION
	Monsieur	Thierry	PAPOT
Communautés de Communes Anjou Loir et Sarthe	Monsieur	JEAN PIERRE	BEAUDOIN
	Monsieur	PAUL	RABOUAN
Communauté de Communes Baugeois Vallée	Monsieur	FRANCK	RABOUAN
	Monsieur	JEAN JACQUES	FALLOURD
	Monsieur	Franck	RUULT
	Monsieur	JEAN-CLAUDE	CHAUSSEPIED
	Monsieur	JEAN-MICHEL	MINAUD
	Monsieur	MICHEL	LEBRETON

Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire	Monsieur	BENOIT	BARANGER
	Monsieur	XAVIER	DUPONT
	Monsieur	Pierre	DAVID
Communauté Urbaine Angers Loire Métropole	Monsieur	PIERRE NOEL	MEIGNAN
	Monsieur	Sébastien	BOUSSION
	Monsieur	JEAN CHARLES	PRONO

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient excusés avec procuration :

Monsieur Francis CHAMPION a donné pouvoir à M. Jean-Jacques FALLOURD
 Madame Stéphanie RIOCREUX a donné pouvoir à M. Benoît BARANGER
 Monsieur Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO

Etaient excusés :

Monsieur Jean-Philippe RETIF-Madame Isabelle DEVAUX-Monsieur Thierry LHUILLIER-Monsieur Paul OPRA-Monsieur Didier ROUGER-Madame Marie-Pierre MARTIN-Madame Marie-France RENO-Madame Isabelle MELO-Monsieur William BOUCHER.

Secrétaire de séance : M. Christian RUAULT

Le Président remercie les personnes présentes et tout particulièrement la municipalité Longué-Jumelles pour le prêt à titre gratuit de l'Espace Emile JOULIN « Le Cube » à Longué-Jumelles. La séance se déroule dans cette salle afin d'appliquer les mesures sanitaires en vigueur.

Avant de commencer l'ordre du jour de la réunion, le Président présente ses vœux aux membres du Conseil Syndical. Il rappelle que cette nouvelle année débute dans le même contexte sanitaire que celle passée. Malgré tout, il souhaite continuer à œuvrer dans des conditions plus ou moins contraignantes dans l'intérêt général et surtout celles de nos rivières.

Il invite chaque élu à se mobiliser pour mener à bien le maximum d'actions prévues en 2020, qui ont pris du retard avec la crise sanitaire et celles à venir pour 2021.

Il émet le souhait, malgré le contexte difficile, que les commissions géographiques retrouvent leur place et leur rôle de proximité. Il en appelle au dynamisme de ses Vice-Présidents pour faire le lien entre les riverains et le syndicat.

Point n° 1 : Approbation de la réunion du 04 Novembre 2020

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion est approuvé à l'unanimité

Point n° 2 : Délibération : Désignation des membres du SMBAA à la Commission Locale de l'Eau

du SAGE Authion

Le Président rappelle que suite aux différentes élections, il y a lieu de renouveler les élus du 1^{er} collège de la Commission Locale de l'Eau. Il laisse ensuite la parole à M. Xavier DUPONT, Vice-Président et représentant du SAGE du SMBAA.

Consécutif aux élections municipales et le renouvellement des élus dans les instances, la Commission locale de l'Eau renouvelle son 1^{er} collège composé des élus du bassin-versant.

Dans une volonté d'équilibre du territoire, le SMBAA est la structure porteuse du SAGE Authion depuis le 1er janvier 2019, 6 élus sont désignés pour composer le 1^{er} collège.

Ainsi, il est envisagé que le Président et les Vice-Présidents représentants chaque commission géographique, deviennent membres de droit de la CLE du SAGE Authion.

Président
Patrice Pégé
5 Vice-Présidents
Jean-Jacques Fallourd
Benoit Baranger
Christian Ruault
Jean-Charles Prono

Le Vice-Président, Xavier Dupont, désigné en tant que représentant du SAGE au sein de l'exécutif du SMBAA a été désigné par sa collectivité membre.

Après concertation, les membres, à l'unanimité, décident :

- De valider la liste ci-dessus des représentants au 1^{er} collège de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion.

Point n° 3 : Délibération : Débat des Orientations Budgétaires 2021 du budget général et du budget annexe « RSTRI » du SMBAA

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en particulier son article l'article L 2312-1 ;

Vu les Lois n°82-213 du 23 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la Loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales ;

Vu la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu les nouveaux statuts du SMBAA approuvés par délibération n°2018-26 du Conseil Syndical du 17 octobre 2018 ;

Vu le rapport d'orientations Budgétaires 2021 présenté dans le rapport n°3 de la présente note de synthèse qui prévoit :

- ✚ Un budget principal au titre des compétences associées à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, à la préservation et à la restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques, ainsi qu'à la prévention des inondations sur le périmètre du bassin versant de l'Authion ;
- ✚ Un budget annexe au titre de la compétence 2.2.2.3 dite « RSTRI ».

Après concertation, et suite aux débats du présent conseil, les délégués prennent acte des orientations budgétaires 2021.

Point n°4 : Questions diverses

Le Président propose de fixer la date du prochain Conseil Syndical du SMBAA. Il est programmé **le Mercredi 17 Mars 2021 à 18 h 00**. Le lieu vous sera communiqué lors de l'envoi de la convocation.

Levée de la séance à 19 h 30.